

CONSEIL D'UFR DU 3 octobre 2014

Salle du conseil

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI MALKI (procuration à M. ANDREOLETTI), MME. CHLUBA (de 11h à 12h40), M. DECONINCK (procuration à M. FARA), M. DEMARQUOY (procuration à MME. ABED-VIEILLARD), M. FAIVRE (procuration à M. GUZZO jusqu'à 11h40), M. FARA, M. GUZZO (jusqu'à 11h40), M. WIPF (procuration à M. DER)

- *Absent :*

M. BOLLACHE

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME. ABED-VIEILLARD, M. ALIBERT, M. ANDREOLETTI, M. BELLENGER (procuration à M. NARCE), M. MOREAU, M. PICHON, MME. PRUDENT (procuration à M. MOREAU), M. RIALLAND (procuration à M. PICHON de 9h00 à 9h40 puis présent)

- *Absents:*

M. LEVEQUE,

- *Excusés :*

M. SAUCEDE

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME. GAETAN, M. LOQUIN, M. ROLLIN (jusqu'à 12h30)

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME. BIDAULT, M. MAISONHAUTE (jusqu'à 12h50), M. ZITO

- *Absents:*

M. BEDU, MME. GALLAND

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. CENSIER (jusqu'à 12h), MME. FOUGERON (procuration à M. ALIBERT), M. KADMIRI, MME. GERMAIN (procuration à M. CENSIER présent jusqu'à 12h)

- *Excusés :*

M. WOYNAROSKI

- *Absents :*

M. ALMEIDA, M. GAUJOUR, M. ROUSSET

Membres consultatifs

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR

Membres invités

MME. THOMAS, responsable service scolarité.

MME. EVROT CARRICAN, responsable antenne financière pour les questions budgétaires, excusée.

Le quorum étant réuni, la séance est ouverte.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

• **Approbation des PV des 6 mai et 10 juillet 2014**

- | | |
|-------------------|-------------------------|
| ✓ 6 mai 2014 | ✓ Unanimité (27 pour) |
| ✓ 10 juillet 2014 | ✓ 26 pour, 1 abstention |

• **Informations du directeur :**

Bilan de la rentrée 2014 : inscriptions, nominations de personnels BIATSS et d'enseignants-chercheurs, résultats des concours ITRF

Le Directeur d'UFR invite Madame CLERGET à présenter le bilan de la rentrée en ce qui concerne les personnels BIATSS et les enseignants-chercheurs et enseignants :

I) NOMINATIONS

▪ Enseignants-chercheurs :

Philippe LOUAPRE, MCF en écologie

Pierre LAPAQUETTE MCF en microbiologie alimentaire

▪ BIATSS

Titulaires

Elizabeth BALLORIN agent technique (mouvement interne uB)

Angélique EVROT-CARRICAN, SAENES (réussite à concours) qui assure l'intérim de la responsabilité de l'antenne financière jusqu'au 15.12.2014

Contractuels

Fabienne BLAISE (antenne financière) jusqu'au 14.12.2014

Jessica BARITAUX (scolarité) remplacement de congé maternité

Mathilde GAVEAU (scolarité) remplacement de congé maternité

Stéphanie FIORAMONTI (IGR UMR U 866) du 01.10.2014 au 31.08.2015, en remplacement de Joseph Gresti, admis à la retraite

Adeline LAPETITE (entretien), nomination à l'année

II) RETRAITES

Evelyne DEBIERRE (01.09.2014)

Joseph GRETI (01.10.2014)

III) REUSSITES A CONCOURS

▪ Poste ASI équipe M. Khan

LP LEEMPUT Julia

1. LC DUMANS Amélie

2. LC CHAMOUTON Julie

▪ Poste ASI Antenne financière

1. LP LAJEUNE/ CASAS Béatrice

2. LC BAZERBE/ BAZERBE Elisabeth

- **Poste IGE UMR Agroécologie**

1. BLANCHARD Cécile

Ces trois lauréats seront nommés le 15 décembre 2014.

Par ailleurs, en ce qui concerne les enseignants contractuels, l'UFR a obtenu 21 DOCC et 4 ATER (1 sur poste vacant, 3 sur socle).

Compte tenu de l'importance des points à voter, le Directeur d'UFR décide de reporter les autres informations à la fin du conseil.

M.ROLLIN regrette cette décision qui relègue le bilan de la campagne d'emplois, marquée par une suppression de poste BIATSS dans notre UFR, en fin de séance, à un moment où beaucoup d'administrateurs seront partis.

- **Questions financières**

- 1. Vote du BR3/2014**

Le Directeur d'UFR invite Madame CLERGET à présenter ce point.

Celle-ci présente le BR3, dernier BR de l'année, après avoir rappelé que la synthèse des opérations figurant dans ce BR3 a été préalablement adressée aux membres du conseil d'UFR.

En ce qui concerne le hors recherche, de nouvelles recettes sont inscrites (location d'un minibus : 443 €, subvention du CRB à l'école doctorale au titre du soutien aux jeunes chercheurs : 2000 €). Des ajustements de recettes sont opérés également : taxe d'apprentissage, moins 3585 €, le montant obtenu s'élevant à 59966, 28 €, en baisse mais finalement relative par rapport aux craintes (changement de réglementation qui faisait craindre une baisse importante). La recette prévisionnelle de la vente des plantes prévue le 17 octobre est revue légèrement à la baisse : moins 130 €, des ajustements dans le financement d'un contrat avenir sont réalisés (hausse de la recette du CNASEA de 202€, réduction du coût de 300€ qui génère un transfert de crédits de personnel vers la masse fonctionnement). La recette du TOEIC est réduite de 20 €.

Par ailleurs, des changements de masses sont réalisés du fonctionnement vers l'investissement pour plusieurs formations de M2 qui souhaitent investir, avec des fonds provenant de la taxe d'apprentissage et du SEFCA. 30 % des crédits de formation continue mis en réserve en BR1 pour les heures complémentaires sont restitués à la filière EGRP et aux deux L3 professionnelles, le solde étant placé sur le CF « heures complémentaires ».

M. FARA approuve cette restitution qui constitue un signal favorable pour ces filières qui s'étaient senties lésées par ce prélèvement.

Le Directeur d'UFR précise que ces filières ont pu percevoir l'intégralité des ressources de la formation continue pour leur fonctionnement en période faste, mais qu'il est bien prévu dans le fonctionnement général des formations qu'il y ait une contribution des contrats de professionnalisation à la charge d'enseignement et de fonctionnement qui leur est consacrée. Cette règle n'a pas été appliquée en totalité puisque nous restituons des crédits en fin d'exercice.

Pour la recherche, MME CLERGET précise que des ajustements de recettes et des changements de masse sont effectués sur les crédits récurrents des laboratoires Biogéosciences, Artheis et Agroécologie, ainsi que sur le SERCOBIO SSG. De nouvelles conventions sont ouvertes et d'autres prolongées.

✓ **Unanimité (27 pour)**

2. Structure budgétaire 2015

MME CLERGET explique qu'il s'agit de revoir le nombre de centres financiers de l'UFR et leur intitulé. Aucune suppression ni création de CF n'est proposée, juste une modification d'intitulé pour le CF 08E03 : ajout de « taxe d'apprentissage » après D.U.

✓ **Unanimité (27 pour)**

3. Orientations budgétaires pour 2015

Le Directeur d'UFR explique que des réductions drastiques ont été faites par l'université sur les différentes masses en raison de la situation financière très fragile de l'établissement. Les restrictions ne sont pas unanimement réparties entre les composantes.

Réduction de fonctionnement pour SVTE de - 1,45 %, amortissement : - 30 % de dotation, heures complémentaires : + 11 % mais cette progression nous ramène à la situation antérieure.

La notification définitive des crédits alloués est attendue mardi prochain. Des orientations sont proposées au vote du conseil afin que le budget puisse être préparé.

Le Directeur d'UFR propose de reconduire les choix faits antérieurement : sous réserve d'une dotation conforme aux orientations annoncées par l'université en juillet 2014, maintien du prélèvement de 2 % sur la dotation des laboratoires, du prélèvement pour frais de téléphone et d'amortissement sur les laboratoires, maintien de la dotation dédiée à l'enseignement malgré la baisse de la dotation, maintien de la contribution demandée aux étudiants pour l'hébergement lors des camps de terrain.

Les dotations recherche sont maintenues depuis plusieurs années à 459 600 €.

MME CLERGET ajoute qu'au total l'UFR enregistre 7 788 € de diminution de dotation, si l'on inclut les amortissements qui seront à financer par l'UFR (sur une dotation de 156 000 € + 12 657 € d'amortissements prévisionnels).

M. KADMIRI demande si cette dotation est calculée en fonction des effectifs de l'année N ou N-1. En effet, les effectifs sont en augmentation cette année à l'uFC comme à l'uB, ce qui génère la création de nouveaux groupes. Les fluides sont gérés par l'UFR à Besançon, ils sont en augmentation constante (gaz, électricité) alors que les dotations ne tiennent pas compte de ces hausses, ce qui génère également des inquiétudes.

Le Directeur d'UFR répond que la dotation est calculée en fonction des effectifs de N-1. Cette question sur l'augmentation de la charge d'enseignement sera examinée au prochain point prochain de l'ordre du jour. C'est la même chose à l'uB, les coûts augmentent quels que soient les domaines, sans que ces hausses soient répercutées sur les dotations.

✓ **Unanimité (27 pour)**

4. Dotation d'installation pour les nouveaux MCF

Nous accueillons deux nouveaux MCF, il est proposé de reconduire la dotation à l'installation de 1 000 € qui est habituellement allouée aux nouveaux arrivants.

✓ **Unanimité (27 pour)**

- **Questions pédagogiques**

- 1. Adaptation de l'offre pédagogique en adéquation avec les contraintes budgétaires du fait des variations d'effectifs pour l'année 2014-2015**

Le Directeur d'UFR explique que la situation de l'UFR est particulière cette année car nous avons la surprise de voir nos effectifs de L1 augmenter beaucoup, alors qu'ils étaient relativement stables ces cinq dernières années : + 25 % environ (560 cette année dont 37 CPGE contre 459 l'an dernier à la même époque). La L2 est relativement stable et on enregistre une légère baisse en M2, qui ne compense pas la hausse en L1.

M. PICHON commente ces chiffres : 130 étudiants en plus, c'est normalement 4 groupes TD en plus, seuls 3 ont été ouverts pour tenir compte des probables réorientations, ou « inscriptions fantômes », mais les GEIPI vont arriver au second semestre (environ 22 étudiants), ce qui obligera à ouvrir un nouveau groupe. Le coût d'un groupe supplémentaire est de 460 heures.

Le Directeur d'UFR présente un comparatif avec les années antérieures, qui confirme cette énorme augmentation. Les causes de cette augmentation sont multiples : hausse de l'attractivité, bacheliers plus nombreux, conséquence de la mise en place de capacités d'accueil dans d'autres UFR (STAPS, SHS). Dans les années qui viennent, le nombre de bacheliers va augmenter du fait d'un accroissement démographique. La mise en place de capacités d'accueil ne génère pas de baisse des besoins en heures complémentaires pour les UFR concernées car les effectifs importants des années antérieures se répercutent sur la L2 et la L3. La situation financière de l'uB est fragile. Nous sommes l'UFR la plus touchée par cette augmentation d'effectifs, S&T également dans une moindre mesure. Une réunion a eu lieu hier avec la gouvernance (VP CEVU, VP responsable des licences et VP finances). Le responsable de la commission de la pédagogie a analysé, avec Pichon et M. Clerget, l'augmentation des coûts induite par ces effectifs et a travaillé sur les mesures à prendre mais les calculs sont très difficiles à faire. Les groupes ont été condensés au maximum, selon la norme UFR (plus stricte que la norme uB) et un 18^{ème} groupe n'a pas été créé en L1. La charge, selon la norme uB, est de 32 671 heures, 31 972 selon le calcul de Bruno Faivre (un quart de la différence). La charge de l'année passée était de 29 600 heures. Différentes « économies » ont été réalisées sur les filières à hauteur de 493 heures (heures mutualisées, retrait d'options, CM comptés en TD car effectif inférieur à 15 en Master, maquettes non réalisées intégralement). Il reste 1 500 heures environ à trouver (environ 50 000 € au taux de 40,91 € l'heure au lieu de 46 €, taux moyen de l'UFR).

M. GUZZO annonce, après avoir rencontré Mme Grayot-Dirx, que l'uB financera à hauteur de 700 heures soit 28 637 €, mais qu'il n'est pas possible d'aller au-delà. « Il s'agit là d'un geste fort car l'uB est à la limite ». Il faudrait réfléchir à une capacité d'accueil en L1 pour 2015, celle-ci n'ayant pas été décidée pour cette rentrée 2014. La dernière campagne d'habilitation a généré un surcoût de 500 000 € pour l'université. Il a personnellement demandé que l'UFR soit aidée, dans la mesure où elle a travaillé sur ses maquettes.

Le Directeur d'UFR répond que l'UFR a été très raisonnable lors de la préparation de l'actuelle offre de formation, avec un coût constant, à l'exception de la création de la préparation au concours B en L2. On se réjouit d'ailleurs que la préparation aux concours en L2 ait donné des résultats exceptionnels en 2014. Toutefois, la partie biologie du concours va diminuer en 2016, ce que l'on regrette. Il ne veut pas entendre

que l'UFR a voté contre la mise en place d'une capacité d'accueil en 2013 : les effectifs étaient stables depuis plusieurs années donc cette problématique ne nous inquiétait pas. L'augmentation d'effectifs constatée ne pouvait pas être anticipée.

M. PICHON ajoute qu'il n'y avait pas de problème budgétaire alors. Il y a quelques années, il y avait 900 étudiants en L1 sans que cela pose problème ; aujourd'hui, il s'agit d'un problème de financement de l'effectif, pas de l'effectif en soi. Il explique que la nature du concours B change : il sera à passer en fin de L3 au lieu de L2, la biologie et l'anglais seront en recul dans les prérequis, au profit de la chimie, des mathématiques et de la physique. Il faudra toutefois continuer à bien les former dans nos disciplines car il y aura une pré-sélection sur dossiers. La discussion est ouverte sur la suppression éventuelle de cette filière mais elle constitue une vitrine pour l'UFR, c'est visible lors des JPO ou de Studyrama. Trois de nos étudiants ont intégré l'Ecole Nationale Vétérinaire sur 40 reçus, ce qui ne s'était jamais vu en 10 ans.

M. ALIBERT souligne que ce ne sont pas nos étudiants de L1 et L2 qui réussissent mais des redoublants de CPGE. Si l'on déplace cette préparation en L3, il n'y aura que des ex-CPGE.

Le Directeur d'UFR annonce la notification prochaine aux responsables de filières du nombre d'heures maximal attribué pour 2014-2015.

2. Mise en place éventuelle d'une capacité d'accueil en L1 pour la rentrée 2015

Le Directeur d'UFR explique que la mise en place d'une capacité d'accueil doit passer dans les instances de l'uB très tôt pour le paramétrage d'APB, une réponse nous est demandée pour le 7 octobre 2014, ce qui explique que ce point soit soumis au vote du conseil dès aujourd'hui.

M. RIALLAND aurait souhaité une assemblée générale car cette question engage les enseignants-chercheurs, les étudiants et les parents. Il n'est pas d'accord avec cette capacité d'accueil mais insiste pour qu'une discussion soit poursuivie sur ce sujet. En effet, si on ne fixe pas de capacité d'accueil, le travail pédagogique sur les maquettes sera énorme pour le prochain contrat, dans une optique de réduction des coûts de maquette.

Un vif débat s'instaure sur ces choix politiques et sur le devenir de la pédagogie à l'université.

M. ROLLIN insiste sur le fait qu'il s'agit là de choix financiers et politiques effectués par l'uB, qui investit dans un terrain de sport très coûteux, dans une salle de musculation pour les étudiants, qui propose des PPI, et le tout, au détriment de la pédagogie, qui est pourtant la mission première de l'université. Il conclut qu'il s'agit donc de mettre une croix sur la pédagogie, au profit de la recherche.

M. GUZZO ne partage pas cet avis : on ne peut pas flécher les crédits sur telle ou telle action librement. Si l'accent est mis sur la recherche, on accueillera de bons chercheurs et ce sera une bonne chose pour les étudiants.

M. PICHON souligne que l'effort principal demandé porte sur la pédagogie et que la recherche est sanctuarisée.

MME ABED-VIEILLARD ajoute que l'on a de moins en moins d'argent pour faire tourner les TP.

M. MOREAU revient sur la capacité d'accueil : l'université est un service public et mettre en place une capacité d'accueil le gêne profondément pour plusieurs raisons : devenir des étudiants qui seraient refoulés, critères de choix des étudiants. Il rejette l'argument financier de cette limitation, qui signifie que l'université et le ministère de l'enseignement supérieur n'assument plus cette mission d'enseignement.

Le Directeur d'UFR recentre le débat sur le courrier reçu il y a quelques jours de la gouvernance, concernant la capacité d'accueil et l'orientation active. APB serait paramétré en fonction de la capacité d'accueil déclarée des UFR.

Néo-bacheliers : acceptés via post-bac dans la limite d'une capacité déclarée, avec priorité pour les bacheliers originaires de l'académie –le rectorat est intransigeant là-dessus-, ayant demandé l'UFR en premier vœu, puis seraient pris en compte les vœux 2 puis 3, jusqu'à atteindre la capacité d'accueil.

Pour M.PICHON, les « bons » étudiants mettent rarement la L1 SVTE en premier vœu, sauf ceux qui visent PCB, contrairement aux élèves plus faibles. On a enregistré 280 premiers vœux sur 350 néo-bacheliers. Avec les redoublants, on atteint la capacité d'accueil et on ne peut plus accepter les réorientations.

M.CENSIER (IPR SVT), précise qu'en quatre ans, il y a eu deux effets conjugués : augmentation du nombre de lycéens et de bacheliers à 3600 ; en série scientifique, pourcentage très élevé (47%) soit 1700 qui choisissent la spécialité SVT, à l'université et en dehors (BTS, CPGE..). Ces chiffres seront encore en augmentation dans l'avenir, du fait de la démographie.

Le Recteur, depuis son arrivée, a fait le forcing pour que les néo-bacheliers restent dans notre académie pour poursuivre dans le supérieur (il y avait antérieurement beaucoup de « fuite » de bacheliers de Nevers vers Clermont Ferrand ou du sud Bourgogne vers Lyon). Il y a eu une campagne forte dans APB.

M.ROLLIN estime qu'il y a là une contradiction entre la politique du rectorat qui incite les étudiants à rester dans l'académie et celle de l'université qui les rejette en raison du coût.

M.RIALLAND revient sur une information donnée la veille lors de la réunion avec les vice-présidents de l'uB : la capacité d'accueil pourra évoluer, sans pour autant qu'il y ait un ajustement budgétaire.

Le Directeur d'UFR souligne que, mécaniquement, l'augmentation en L1 cette année va se répercuter l'an prochain sur la L2, puis sur la L3.

M.MOREAU souhaite obtenir l'avis des étudiants sur cette question.

M. BEDU regrette que les restrictions budgétaires risquent d'impacter la qualité de l'enseignement et que des étudiants soient rejetés. Il faut faire un choix entre la qualité de l'enseignement et une restriction de l'effectif, ou accepter tout le monde avec une restriction d'enseignement. Il prône pour un travail d'orientation en amont, au lycée, afin que celle-ci soit réellement consentie et cohérente.

M. PICHON répond que l'orientation active a été mise en place, mais qu'elle ne fonctionne pas dans notre UFR. Les avis défavorables ne sont pas suivis. Il est demandé par le conseil de département licence d'abandonner l'orientation active systématique pour basculer sur une orientation active sur demande. 1750 avis ont été émis cette année, ce qui est énormément chronophage, pour un effet nul.

MME ABED VIEILLARD souligne que certains étudiants n'ont pas un projet professionnel en lien avec l'UFR.

M.MAISONHAUTE souligne qu'il est en M2, ne le regrette pas, mais n'avait pourtant pas mis la L1 SVTE en premier vœu.

M. ALIBERT approuve l'orientation en amont mais nous sommes face à une urgence: prendre une décision aujourd'hui.

M. PICHON pense que nous arriverions à l'extrême à faire du volume avec des enseignements uniquement en CM et TD, mais en supprimant les TP pour limiter les coûts.

M. GUZZO observe qu'au niveau national, de nombreuses universités mettent actuellement des capacités d'accueil en place, qui occasionneront mécaniquement des reports d'étudiants vers celles qui n'en mettent pas. Il y a donc un risque d'afflux d'étudiants d'autres régions dans notre établissement.

MME ABED VIEILLARD s'interroge sur le devenir des recalés de l'UFR des sciences de santé en fin de S1 et S2 car on leur ferme la porte de l'uB pour toujours.

M.PICHON pense qu'il existe une alternative : si l'on accueille tout le monde, on peut ne plus faire de TP et constituer des groupes de TD de 80.

M.MOREAU pense qu'en acceptant les seuls vœux n°1 et les redoublants, on atteint la capacité d'accueil.

Pour M.MAISONHAUTE, il faut s'attendre dans ce cas à trois fois plus de vœux 1.

M.RIALLAND pense que l'on pourrait décider d'un nombre de redoublants maximal. Un travail pédagogique important devrait également être engagé conduisant à une refonte des maquettes.

M.PICHON précise que les étudiants peuvent redoubler autant de fois qu'ils le veulent.

M.NARCE ajoute que l'on ne fait pas ce que l'on veut avec les maquettes actuelles : c'est pour 2017 qu'il y aura une refonte.

M.PICHON rappelle que cela a été fait en septembre car on nous a demandé de descendre à 1600 heures.

M.GUZZO souligne que la capacité d'accueil est évolutive.

M. KADMIRI explique que le Premier Ministre, M. Valls, est venu à l'uFC et a annoncé une enveloppe de 3 milliards d'€ pour la recherche (IDEX). Mais la recherche est alimentée par les étudiants en amont (pour avoir de bons chercheurs, il faut au préalable de bons étudiants) et, pour eux, les finances sont limitées. Par ailleurs, il n'est pas envisageable de supprimer les TP dans le domaine de la biologie, même s'il manque 700 heures. Il serait nécessaire aussi que le ministère prenne ses responsabilités et empêche les étudiants venant de baccalauréat professionnel de s'inscrire dans des filières d'université dans lesquelles ils n'ont aucune chance de réussite, et qui vampirisent des moyens au détriment d'étudiants de S. Il faut que les présidents d'université demandent une contribution au GVT au ministère. Demain, le fonctionnement risque d'être touché, ce à quoi il se refuse. Jusqu'à quand les universitaires et les étudiants vont-ils accepter les restrictions ?

M.NARCE appuie l'argument développé en disant que les IUT et les BTS ne remplissent pas leur mission d'accueil de ces étudiants-là, en sélectionnant en priorité les étudiants venant de filières générales. Si toutes les universités mettent des capacités d'accueil, le risque est de faire descendre les étudiants dans la rue, ce que le ministère ne peut pas se permettre dans le contexte actuel.

M. RIALLAND estime que l'université est décrédibilisée devant les étudiants avec les choix qui doivent être faits. Il ne refuse pas d'accueillir les étudiants venant de tous baccalauréats d'autant qu'il faut aussi aider les jeunes en reconversion, mais il faut promouvoir le DAEU A qui permettrait une mise à niveau pour l'entrée dans les filières universitaires générales, diplôme totalement méconnu. L'Etat doit prendre ses responsabilités et les universitaires, en tant qu'individus, également. Il regrette que les décisions ne soient que politiques et ne prennent pas en compte la réalité des choses. Selon lui, les présidents d'université ne font pas leur travail quand ils déclarent dans la presse que tout va bien.

M.PICHON suggère de convoquer une assemblée générale pour discuter de cette question de la capacité d'accueil.

M.ROLLIN estime que toutes les universités devraient présenter un budget en déséquilibre.

M. GUZZO rappelle que la conséquence serait la gestion de l'uB par le Recteur. Il demande si l'on ne pourrait pas mobiliser les ressources du PRL pour les TP.

M. PICHON répond qu'il sert déjà à cela, que l'on a déjà supprimé ce qui ne marchait pas et que la somme n'est pas suffisante pour combler le trou.

M. GUZZO demande aussi comment se passe la refacturation de l'UFR S&T des heures d'enseignement effectuées par ses enseignants car le dispositif est bizarre.

M. NARCE répond que « le ménage » a été fait à ce sujet et que les reversements ont été divisés par 3 ou 4 en quelques années. Pour les statutaires extérieurs à l'UFR, on ne peut pas estimer l'enseignement qui est dans le service ou en dehors, et donc il n'est pas certain que certaines heures ne soient pas payées deux fois : par l'uB et par l'UFR.

M. MOREAU ne se sent pas investi pour prendre une telle décision et demande qu'une réunion des responsables de licence soit provoquée lundi 6 octobre entre midi et 14 h en assemblée générale pour décider avec les enseignants impliqués, et donne mandat au bureau du conseil d'UFR pour décider sur ce point lundi 6 au soir.

M. FARA pense que le fond du problème est de savoir si l'université fait de l'enseignement de masse ou de l'enseignement destiné à faire se rapprocher chercheurs et étudiants. Il est surpris de la position de l'Ub de mise en place d'une capacité d'accueil en L1 mais de maintien avec contribution des filières de master à petits flux .L'université a-t-elle une position claire ? Est-ce l' Université pour tous ou l'Université avec capacité d'accueil et sélection, aléatoire ou pas ? Quelle est notre mission véritable ?

Le Directeur d'UFR s'interroge : l'université aurait-elle pour mission, in fine, d'absorber de potentiels chômeurs parmi les 18-25 ans ?

M. GUZZO répond que l'uB soutient les petits flux à forte attractivité et à débouchés assurés. Si des formations d'excellence existent, elles seront maintenues, même à petits flux. Cela ne touche pas l'UFR SVTE.

M.PICHON déclare que si les heures sont faites et pas payées, les enseignants pourront saisir le Tribunal Administratif.

Le Directeur d'UFR précise que beaucoup d'universités ne paient plus d'heures complémentaires.

M.ALIBERT souligne que le problème est budgétaire dans la mesure où, il y a quelques années, l'UFR pouvait accueillir 900 étudiants en L1.

Le Directeur d'UFR et M.GUZZO répondent que la situation actuelle n'a plus rien à voir avec cette époque précédant la LRU, la gestion de l'enseignement supérieur étant maintenant totalement différente.

M.PICHON observe que l'Ub se retourne vers l'UFR, l'UFR vers les responsables de filières mais si les enseignants-chercheurs refusent de modifier les heures, que fait-on ?

Le Directeur d'UFR répond que tout le monde connaît la situation nationale.

M. MOREAU évoque, si l'UFR est en déséquilibre à la rentrée 2015, une démission collégiale des responsables pédagogiques de leurs filières, en signe de désaccord.

Le Directeur d'UFR répond que cela ne posera probablement pas de problème à la gouvernance de ne pas rémunérer les HC excédentaires.

M. MOREAU demande à quel effectif se situe la limite finançable ?

M. ROLLIN pense que la situation actuelle est la conséquence prévisible et catastrophique de la loi LRU de 2007 et notamment du transfert de la masse salariale. Il regrette que l'uB n'ait pas pris la décision d'imposer une capacité d'accueil dans toutes les filières simultanément. Dans 10 ans, comment allons-nous accueillir les étudiants ?

M.GUZZO pense au contraire que les choses s'améliorent à l'université.

Le Directeur d'UFR, après avoir lu en séance la circulaire de l'uB, expose sa position : mettre en place une capacité d'accueil accompagnée d'une motion exposant l'opposition du conseil à ce principe de capacité d'accueil, mais proposée sous la contrainte budgétaire et révisable chaque année. L'UFR n'a ni la capacité de fonctionner ni la capacité d'accueillir les étudiants dans des conditions de sécurité satisfaisantes puisqu'il faudrait deux portes dans les salles de TD.

M.GUZZO rappelle qu'elle sera valable pour 2015 et 2016.

M. PICHON pense qu'il est possible de décider de faire seulement 80% de la maquette ou d'arrêter d'enseigner en mars .Il souhaite que les efforts soient appliqués sur les deux niveaux, L et M, et pas seulement sur le niveau L.

Le Directeur d'UFR répond que les M2 font également des efforts : les CM sont comptés en TD si l'effectif est inférieur à 15 et aucun M2 ne compte moins de 10 étudiants.

M.CENSIER juge qu'attribuer 60000 € pour éviter 130 chômeurs, ce n'est pas cher.

M. BEDU se déclare contre la capacité d'accueil et prône une large concertation pour trouver des solutions de réduction des coûts des maquettes, en associant les étudiants. Il faudrait également réfléchir à une nouvelle manière d'enseigner.

Le Directeur d'UFR répond qu'il faut être conscient du fait qu'en 2015, il pourrait y avoir un rebond similaire d'étudiants en L1, qui nous dépasserait totalement.

M.ROLLIN signale que la dotation de l'Etat va diminuer, donc on va encore devoir revoir nos capacités d'accueil. Par ailleurs, les étudiants votent pour les capacités d'accueil au CA, il y a là un certain paradoxe.

M.ALIBERT pense que l'UFR obtiendra tous les postes si les effectifs s'accroissent.

Le Directeur d'UFR répond que non car d'autres UFR sont encore plus déficitaires que la nôtre et qu'il n'y a plus de moyens.

M.RIALLAND souhaite savoir si le labex finance le M2R.

Le Directeur d'UFR précise que le labex soutient la création du M2R, y participerait en partie, mais ne le financerait pas en totalité.

Il propose comme suggéré, une réunion de l'ensemble des enseignants dans les prochains jours et un conseil d'UFR extraordinaire le vendredi 10 octobre. Il insiste sur les difficultés à anticiper et chiffrer le surcout, faute d'outils, et sans capacité d'accueil ce sera encore plus difficile.

M.ALIBERT insiste pour que les collègues enseignants qui voteraient contre une capacité d'accueil soient très conscients des lourdes conséquences budgétaires et pédagogiques de cette prise de position.

Sur la décision de convoquer un conseil d'UFR exceptionnel vendredi 10/10 à 12 h 15 pour discuter de la capacité d'accueil, précédé d'une réunion d'information et d'échange de tous les enseignants et enseignants-chercheurs le mardi 7 octobre à 12 h 30

✓ **17 pour, 7 contre**

3. Désignation du responsable de la L2, parcours sciences vie, pour la rentrée 2015.

M.PICHON présente ce point : le conseil du département licence s'est réuni et a examiné les deux candidatures présentées (Loïc BOLLACHE et Véronique LAURENS). Loïc BOLLACHE ne pouvait pas être présent, mais avait envoyé sa candidature et son projet. Les deux candidatures ont été jugées intéressantes. Résultat du vote du conseil du département licence : 8 votes pour Véronique LAURENS et 3 pour Loïc BOLLACHE. Véronique LAURENS s'est engagée à travailler dès maintenant avec Marc BENTEJAC sur la prochaine maquette.

Vote sur la proposition du conseil du département licence de désigner Madame Véronique LAURENS-CALIN, MCF, en qualité de responsable de la L2, parcours sciences vie, pour la rentrée 2015.

✓ **Unanimité (23 pour)**

4. Orientation active : abandon de la procédure pour tous

Compte tenu de ce qui a été exposé précédemment par M.PICHON, Le Directeur d'UFR propose d'abandonner à la rentrée 2015 la procédure d'orientation active pour tous.

✓ **Unanimité (21 pour)**

• Questions relatives aux ressources humaines

1. Fonctions ouvrant droit à prime de responsabilités pédagogiques

Après lecture du tableau diffusé, le Directeur d'UFR propose initialement de maintenir la grille de répartition antérieure.

M. RIALLAND souhaite que cette prime soit adaptée au degré d'implication des enseignants dans leurs responsabilités pédagogiques respectives. En effet, le responsable de la commission de l'enseignement a assuré un travail considérable pour évaluer la charge de formation et il mériterait plus que les 12 heures prévues pour les responsables de commissions. A contrario, d'autres commissions ont très peu fonctionné.

M. MOREAU ajoute, qu'en effet, certaines commissions ne fonctionnent pas, le bureau de l'UFR pourrait convoquer les responsables pour en discuter.

Le Directeur d'UFR répond qu'il a déjà eu une conversation avec l'un d'entre eux. Il propose que le conseil d'UFR restreint aux enseignants-chercheurs puisse avoir mandat pour répartir l'enveloppe entre les responsables de commissions, selon la charge de travail de chaque commission et/ou selon l'implication de

ces responsables, sachant que le montant pourrait être fixé à 0, 12 ou plus jusqu'à 24 heures. Il semble qu'une prime inférieure à 12 heures ne peut être versée dans le cadre du référentiel. A vérifier.

M.DER estime que si une commission donne plus de travail que d'autres, on peut justifier la modulation de la prime en heures. Par contre, c'est nettement moins justifiable si on juge les personnes sur leur capacité à faire fonctionner les commissions.

M. DER ajoute que si ces responsables ont été élus, c'est qu'ils ont été jugés capables d'assurer cette mission.

Le Directeur d'UFR observe que, par cette modulation, on traite différemment les personnels BIATSS et enseignants-chercheurs puisque les primes des premiers sont réparties de manière égalitaire sur demande de leurs représentants.

Vote sur les propositions de répartition des PRP/PCA présentées avec une modification : dans le cadre d'une enveloppe globale, attribution aux responsables de commissions, par le conseil restreint aux enseignants-chercheurs, d'une prime variable (0, 12 ou plus jusqu'à 24 h) :

✓ **19 pour, 2 abstentions**

- **Informations du directeur (suite)**

- 1. Compte rendu de la conférence des directeurs de composantes (offre de formation)**

Le Directeur d'UFR donne une explication de la lettre de cadrage de la future offre de formation reçue de l'université. Elle sera à réaliser à partir de l'enveloppe attribuée aux composantes. Il y aura à travailler à la fois sur l'évaluation de l'offre actuelle et sur l'accréditation pour le futur contrat.

L'uB propose de reprendre les domaines définis (5 grands domaines) + un domaine technologique. Ce débat va se dérouler au niveau des instances. L'uFC est dans une démarche parallèle. La première échéance devrait se situer en mars 2015. Les maquettes ne seront pas validées par le ministère, l'ensemble sera accrédité.

M.KADMIRI signale que l'uB est en avance par rapport à l'UFC. Par ailleurs, il y aura une enveloppe par établissement et une pour la COMUE.

M.PICHON souligne qu'une évaluation de la maquette réalisée sera effectuée; si l'enveloppe est fixe, se posera encore plus le problème de la capacité d'accueil.

Le Directeur d'UFR mentionne que la consigne antérieure du ministère était que deux universités réunies en COMUE ne pouvaient pas porter la même mention. Il est revenu sur cette consigne, mais le contenu devra être différent.

- 2. Dotation 2015 et bilan de la campagne d'emplois 2015**

Les décisions définitives relatives à la campagne d'emplois 2015 ont été reçues.

Enseignants et enseignants-chercheurs

Sont prévues la publication d'un poste de PRAG d'anglais scientifique très bientôt (novembre 2014) et d'un MCF de biochimie. Sont considérées comme non prioritaires les demandes de créations proposées par le conseil d'UFR.

BIATSS

Emplois vacants: maintien du poste d'IGR libéré par M. Gresti, maintien de l'emploi d'IGE libéré par MME MILLOUX. En revanche, suite au décès de Mme Nedey, l'uB redéploie ce poste, dans le cadre de la politique consistant à externaliser le ménage ; cette externalisation aura vite des limites à l'UFR SVTE en raison de la spécificité très particulière des locaux et activités de notre bâtiment, imposant des accréditations de sécurité particulières dans les laboratoires. C'est donc un poste de BIATSS de moins pour l'UFR à la rentrée 2015.

MME CLERGET a prévu une réorganisation du travail des personnels d'entretien afin de laisser à l'entreprise extérieure le ménage de salles banalisées et de bureaux, qui ne comportent aucune exigence de sécurité particulière. Un devis doit être présenté au pôle patrimoine prochainement. Aucune création d'emploi de personnel BIATSS n'est acceptée.

M.FARA souhaite savoir si le rattachement du poste de PRAG d'anglais à l'UFR est acté.

Le Directeur d'UFR a obtenu des assurances qu'il n'y aurait aucun enseignement à faire au centre des langues et des cultures. Par ailleurs, il regrette que le mot « scientifique » n'ait pas été mentionné au niveau du profil dans la réponse de l'université alors qu'il s'agit essentiellement d'enseignements en master.

3. Groupe de travail « Animalerie »

Ce point n'a pas pu être développé, faute de temps. Il est reporté à une prochaine réunion.

4. Point sur les travaux

MME CLERGET présente ce point : les travaux de l'esplanade doivent être prochainement terminés à hauteur du bâtiment Gabriel. Le pôle patrimoine a décidé de faire repeindre le hall d'entrée de ce côté, qui deviendra de fait l'entrée principale du bâtiment. Les travaux et installations pour la salle du conseil touchent à leur fin, les tables doivent être livrées le 6 octobre.

5. information sur les élections

MME CLERGET communique les élections qui vont devoir être réalisées prochainement, par collège :

* Enseignants et enseignants-chercheurs : bureaux des commissions de proposition, commission des RI, département SAVAN (collège A), élections professionnelles

* BIATSS : conseil d'UFR (1 siège), commission du personnel (1 siège), département SAVAN(2), département licence (1), élections professionnelles

* Etudiants : conseil d'UFR (tout le collège, soit 7 sièges), commission des RI (3), commission de l'enseignement (1 élu au conseil du département ETEC), commission de la recherche de l'UFR (1), commission des locaux (1), départements ETEC (1) SAVAN (4), licence (2), commission communication (2), élections au CROUS.

6. Modification des horaires d'ouverture de la cafétéria

MME CLERGET communique les nouveaux horaires d'ouverture de la cafétéria à compter du 13 octobre 2014: 9 h – 16 h 30, sur demande du CROUS, compte tenu de la fréquentation. Un avenant à la convention est en cours de signature.

- **Questions diverses**

1. Validation demandes d'inscription en DSER

Le Directeur d'UFR présente les demandes reçues, les argumentaires développés et l'avis des responsables pédagogiques.

M.MOREAU souhaite savoir s'ils sont rémunérés pendant leur DSER.

Le Directeur répond que non.

Pour M.FARA, il faudrait avoir connaissance du classement en M2 et faire un bilan sur leur devenir sur plusieurs années.

- AMELOT Aurore

Au sein d'ARTEHIS, sera encadrée par Amélie QUIQUEREZ.

✓ **Unanimité (21 pour)**

- SANKA Michel

Vient du M2 SASC, INSERM 78, encadré par Christelle BASSET

✓ **Unanimité (21 pour)**

- PALUD Aurore

Vient de microbiologie M2 R SASC, encadrée par Jean-François CAVIN

✓ **Unanimité (21 pour)**

- CHAMPAGNE Olivier

Vient de M2 Géobiosphère, encadré par Benjamin PAUL

✓ **Unanimité (21 pour)**

- LEMEE Aurélie

Au sein d'ARTEHIS, encadrée par Jean-Pierre GARCIA.

✓ **Unanimité (21 pour)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 35.

Le Directeur d'UFR

Michel Narce